



SÉCURITÉ DES PONTS : ÉVITER UN DRAME

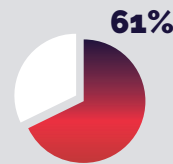
Jeudi 27 juin 2019, la mission d'information sur la sécurité des ponts, présidée par Hervé Maurey (Union Centriste) et dont les rapporteurs sont Patrick Chaize (Les Républicains) et Michel Dagbert (Socialiste et républicain), rend publiques ses conclusions.

Le point de départ : le 14 août 2018, l'effondrement du pont Morandi à Gênes provoque la mort de 43 personnes et relance les débats sur l'état du patrimoine des ouvrages d'art en France, 20 ans après la catastrophe du tunnel du Mont Blanc le 24 mars 1999.

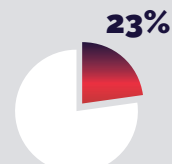
Le 3 octobre 2018, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable crée une mission d'information dotée des prérogatives d'une commission d'enquête.

- Une cinquantaine d'acteurs et d'organismes entendus
- 3 déplacements (Italie, Moselle, Seine-et-Marne)
- 1 200 témoignages recueillis

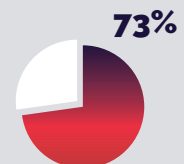
Les résultats de la consultation des élus des communes et intercommunalités sur la plateforme du Sénat



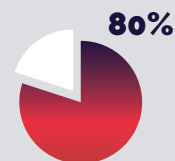
indiquent que l'état de certains ponts constitue une source de préoccupation



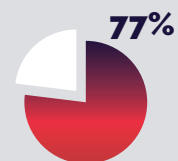
ont imposé des restrictions de circulation



affirment ne disposer d'aucune base de données de recensement de leurs ouvrages d'art



estiment ne pas disposer des ressources nécessaires pour la surveillance et l'entretien

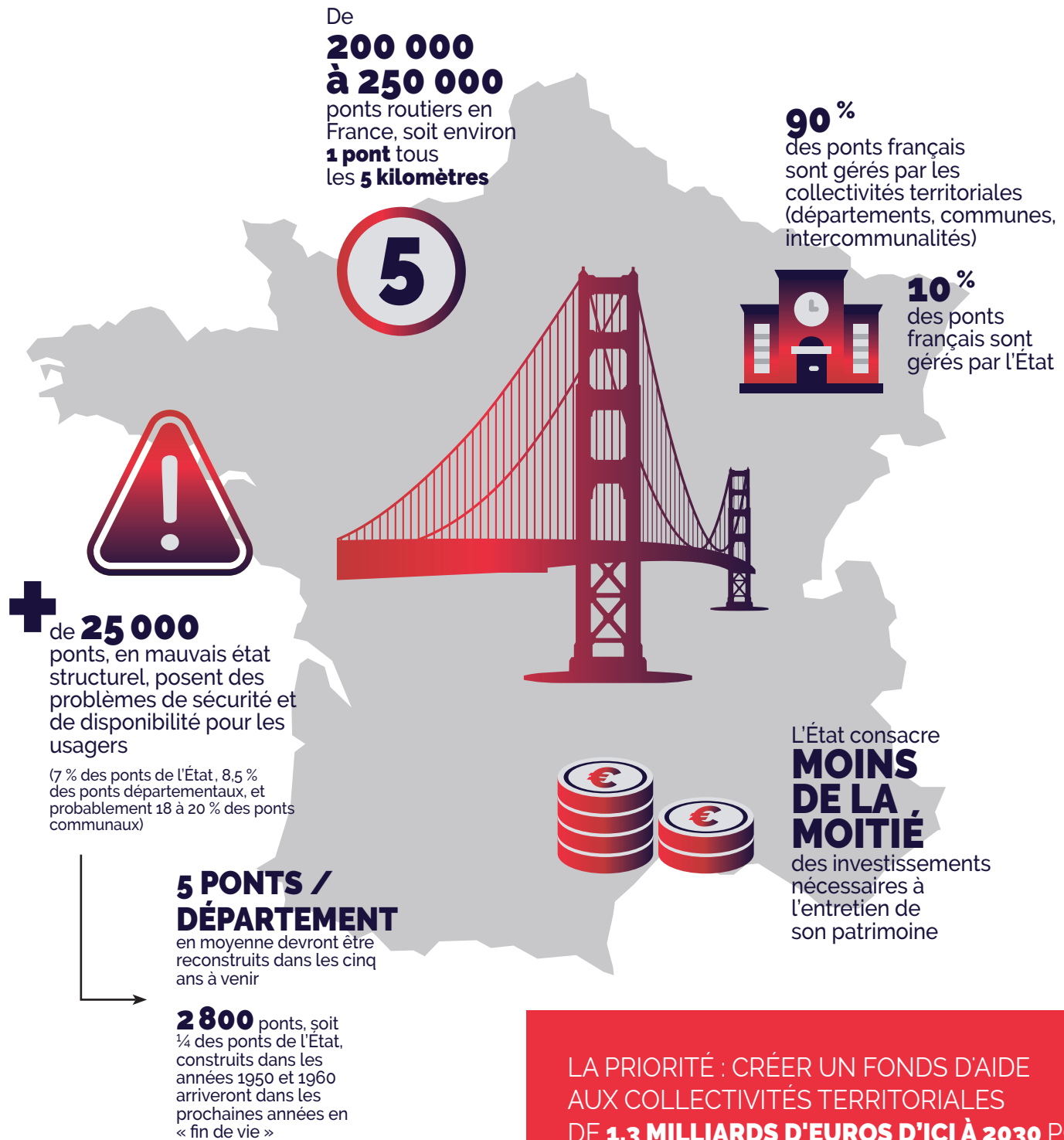


considèrent ne pas disposer d'un soutien suffisant en matière d'expertise publique





UNE CARTOGRAPHIE DES PONTS EN FRANCE





UNE SITUATION **ALARMANTE**



1_Le nombre exact de ponts routiers en France n'est pas connu, en l'absence de recensement exhaustif des ponts gérés par les collectivités territoriales



2_L'état des ponts routiers, qui s'est dégradé ces dernières années, est inquiétant



3_L'état des ponts gérés par les communes et les intercommunalités est encore plus préoccupant

- Un nombre de ponts parfois méconnu
- Des problématiques spécifiques : les ponts "orphelins" et les ponts de rétablissement

Comment est-on arrivé là ?



UN VIEILLISSEMENT DU PATRIMOINE

- Les ponts ont une durée de vie limitée et nombre d'entre eux arrivent en fin de vie.
- Des ponts à risques : ponts en béton précontraint de première génération, ponts et buses métalliques.
- Le vieillissement des ponts s'accélère (réchauffement climatique, usage des outils GPS qui orientent des véhicules lourds vers des ouvrages non conçus pour supporter de telles charges).



UN SOUS-INVESTISSEMENT CHRONIQUE DANS L'ENTRETIEN

- Les dépenses de **l'État** sont nettement inférieures aux valeurs de référence : 0,2% de la valeur à neuf est investi en France contre 1% en Allemagne et 1,5% recommandé par l'OCDE.
- Le maintien d'un budget au niveau actuel (45 millions d'euros par an) conduirait à un doublement du nombre de ponts en mauvais état d'ici dix ans.
- Confrontées à des baisses de dotations très importantes depuis 2014, **les collectivités territoriales** ont été contraintes de réduire leurs dépenses de voirie en fonctionnement et en investissement.



DES LACUNES DANS LA POLITIQUE DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN

- La méthode d'évaluation de **l'État** présente des limites, tandis qu'une **tension sur les effectifs** consacrés à l'entretien des ouvrages d'art est à relever, de même qu'une **raréfaction des compétences publiques** en matière d'ingénierie spécialisée.
- **Les départements** sont confrontés à des difficultés importantes pour mettre en place des politiques de gestion de leurs ponts et à un **déficit de personnel et de compétences**, ainsi qu'à des **problèmes de perte d'archives** relatives à certains ponts.



LES 10 PROPOSITIONS DE LA MISSION D'INFORMATION

AXE 1 :

**Lancer dès 2020
un « plan Marshall »
pour les ponts
sur dix ans**

1_ Porter à 120 millions d'euros par an dès 2020 le montant des moyens affectés à l'entretien des ouvrages d'art de l'État (contre 60 millions d'euros actuellement et 74 millions d'euros comme l'envisage le Gouvernement pour la période 2018-2022).

2_ Créer un fonds d'aide aux collectivités territoriales doté au minimum de 130 millions d'euros par an (diagnostic et remise en état de l'ensemble des ponts des communes et des intercommunalités).



3_ Mettre en place un système d'information géographique (SIG) national afin de référencer tous les ouvrages d'art en France, qui pourra être utilisé par les opérateurs de GPS pour mieux orienter le trafic routier, et créer un coffre-fort numérique permettant aux gestionnaires de voirie de conserver les documents techniques relatifs aux ponts.

4_ Mettre en place un « carnet de santé » pour chaque pont.

5_ Intégrer les dépenses de maintenance des ouvrages d'art dans la section « investissements » des budgets des collectivités territoriales, pour une période transitoire de 10 ans.

6_ Lancer une concertation avec les collectivités territoriales en vue de la prise en compte de l'amortissement des ponts dans les outils de comptabilité publique.



AXE 2 :

**Sortir d'une culture
de l'urgence au
profit d'une gestion
patrimoniale**

7_ Définir des procédures de surveillance et d'entretien adaptées aux petits ponts.

8_ Apporter une offre d'ingénierie aux collectivités à travers l'appui de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et la mobilisation des moyens du Cerema.

9_ Encourager la mutualisation de la gestion des ponts au niveau départemental ou intercommunal.

10_ Créer un schéma départemental permettant d'identifier les ponts pouvant faire l'objet d'un co-financement entre plusieurs collectivités territoriales.



AXE 3 :

**Offrir une offre
d'ingénierie
aux collectivités
territoriales**